

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 20 Octobre 2022

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 77*

*Pouvoirs : 13*

*Membres votants : 89 (Monsieur Patrick HAUTECHAUD ne prend pas part au vote)*

*Date de la convocation : 14/10/2022*

*L'an deux mille vingt-deux et le vendredi quatorze octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Michel AUGER, Christian BAISSE, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Béatrice HUCHER (Suppléante de Bernard AUBRY), Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Gérard LEMERCIER, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

***Etaient absents/excusés :*** Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Gérard FAUCHE, Sonia GUEDON, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Didier LECOQ, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Brigitte PANNIER, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

***Pouvoirs :*** Marie-Line BACHELOT donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Manuel CHOLEZ donne procuration à Valéry BEURIOT, Delphine DELACROIX-MALVASIO donne procuration à Yannick LUCAS, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Gérard LELOUP donne procuration à Jean-Claude ROUSSELIN, Janine LEROUVILLOIS donne procuration à Pascal DIDTSCH, Philippe MATHIERE donne procuration à Jocelyne HEURTAUX, Mickaël PEREIRA donne procuration à Sabrina BECHET, Bruno PRIVE donne procuration à Georges MEZIERE, Sébastien ROEHM donne procuration à Marie-Lyne VAGNER, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Jean-Baptiste VOISIN donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

## Délibération n° 182/2022 : Convention d'objectifs et de moyens entre IBTN et ACCES

Dans le cadre réglementaire et dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre la collectivité et l'association « ACCES », l'Intercom Bernay Terres de Normandie veut mettre en place une convention d'objectifs et de moyens.

L'objet de la présente convention est de déterminer les conditions et de définir les modalités de partenariat entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ACCES au travers des missions et objectifs d'intervention de l'association sur le territoire communautaire. C'est au titre de son activité en faveur de la mobilité et de la Politique de la ville que l'Intercom Bernay Terres de Normandie soutient ACCES.

Deux actions sont inscrites dans la convention :

1. Actions animées par le Centre social au sein du quartier prioritaire de Bernay
2. Plateforme de mobilité

La convention est conclue au titre de l'année 2022.

La subvention allouée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie à ACCES est d'un montant de 41 809€ dont 1 119€ de valorisation pour la mise à disposition du conseiller numérique pour l'animation d'ateliers au sein du centre social, sur la durée totale de la convention.

Ces sommes sont inscrites au chapitre 65 – autres charges de gestion courante du budget Politique de la Ville et de la mobilité.

Afin d'évaluer les actions, des bilans seront demandés à ACCES et un comité de pilotage sera créé à cet effet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** la convention ci-jointe ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire : (Monsieur Patrick HAUTECHAUD ne prend pas part au vote)

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 77       | 13       | 89      | 0           | 89                 | 0      | 89   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221020-182\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Affichage : 28/10/2022

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

